Titan 393

DESCRIPTION ET PROPRIETES GENERALES

- Matière Nitrile
- · Longueur (cm) 31
- Epaisseur (mm) 1.50
- Poignet Coupe feston
- Couleur Bleu
- Finition intérieure Support Textile
- Finition extérieure Lisse
- Taille / EAN 789
- Conditionnement 10 paires/sachet 100 paires/carton
- · Informations complémentaires Garanti sans silicone



RESULTATS DE PERFORMANCE

Catégorie de certification 2

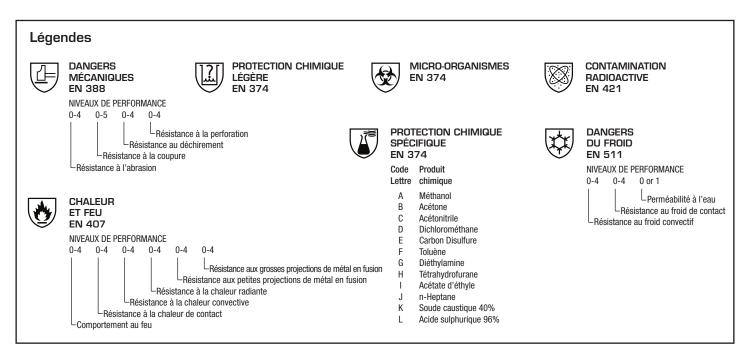






X1XXXX

4212



Pour plus de détails : www.mapa-pro.com



DESCRIPTION ET PROPRIETES GENERALES

- Très bonne résistance aux huiles et aux graisses
- Durée de vie supérieure : qualité du support textile et du revêtement nitrile
- Protection de l'avant-bras : gant longue manchette
- Bonne isolation thermique et confort du support en tricot gratté

PRINCIPAUX DOMAINES D'UTILISATION

Autres industries

- Extraction de minerais non ferreux
- Collecte des ordures ménagères
- Exploitation forestière

Industrie mécanique

- Travaux d'emboutissage en milieu très huileux
- Manutention de tôles épaisses non-ébarbées (non coupantes)

CONSEILS DE STOCKAGE ET D'UTILISATION

Instructions pour l'utilisation

- Il est recommandé de procéder à un essai préalable des gants, les conditions réelles d'utilisation pouvant différer de celles des essais «CE» de type.
- L'usage du gant n'est pas recommandé aux sujets sensibilisés aux dithiocarbamates.
- Porter les gants sur des mains sèches et propres.
- Essuyer les gants souillés d'huile ou de graisse avec un chiffon sec avant de les retirer.

Conditions de stockage

Conserver les gants dans leur emballage à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Conditions de lavage

Attention : une utilisation des gants ainsi que tout procédé de nettoyage qui ne sont pas spécifiquement recommandés peuvent altérer les niveaux de performance.

Conditions de séchage

Laisser sécher l'intérieur des gants avant de les réutiliser.

LÉGISLATION

Ce produit n'est pas classé dangereux selon le règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil (CLP). Ce produit ne contient ni substance préoccupante à des teneurs supérieures à 0.1%, ni substance figurant à l'annexe XVII selon le règlement n°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil (REACH).

• Attestations CE de type

0072/014/162/10/93/10502 ex 05/02/95

• Délivré par l'organisme agréé nr

0072

I.F.T.H. – Av. Guy de Collongue - F-69134 ECULLY CEDEX

